Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 6

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en Amérique est extraordinairement élevée et qu'elle constitue « le facteur principal de la prospérité de notre pays ». C'est à peu près juste le contraire de ce que le Journal des associations patronales suisses proclame, lui qui désire adapter une baisse des salaires à la capacité d'achat diminuée!

La conférence économique internationale reconnut sans ambages que le problème consistait à augmenter la capacité d'achat des larges masses de la population, afin de trouver un débouché pour le surplus de production. Elle estima également que cette augmentation de la capacité d'achat ne peut être obtenue que par une augmentation des salaires et une réduction des prix. Et le moven prescrit pour atteindre ce but est la rationalisation. Une discussion s'engagea sur la question de savoir quand l'augmentation de salaire ou la réduction des prix doit entrer en vigueur: avant, en même temps ou après la rationalisation. Nous défendîmes le point de vue que le but ne pourra être atteint que si en même temps que la rationalisation un élargissement du marché intervient au moyen d'augmentation de salaire ou de réduction des prix, car autrement la rationalisation apporte une augmentation de la production pour laquelle la capacité d'achat fait défaut, ou elle licencie de la main-d'œuvre, ce qui diminue encore davantage la capacité d'achat. En réalité, le problème n'est pas si simple à résoudre, mais cela ne change rien à la justesse de ces observations. Dans de nombreux cas, des augmentations de salaire devront même précéder la rationalisation, attendu que le renchérissement de la maind'œuvre engagera précisément nombre d'entreprises à introduire des méthodes de travail plus rationnelles. La décision de la conférence économique ne contient rien au sujet de la période transitoire entre la rationalisation et la baisse des prix, resp. l'augmentation des salaires. Il est évident que les influences d'ordre économique joueront ici un rôle décisif. Particulièrement chez nous, où aucun Ford n'a encore fait son apparition, la conversion de l'avantage de la rationalisation en une augmentation de la capacité d'achat dépendra surtout de l'influence des syndicats. Au reste, la résolution de Genève recommande aux patrons d'introduire la rationalisation d'entente avec les syndicats. Cela est dans leur propre intérêt, car sans ou contre le consentement de la classe ouvrière, la rationalisation ne pourra pas être appliquée d'une manière efficace.

Economie.

Le degré d'occupation de l'industrie.

En 1921, l'Office fédéral du travail commença à publier des rapports mensuels des fédérations patronales sur la situation et le degré d'occupation dans les différentes industries. Dès 1924, les enquêtes-statistiques sur la situation de l'industrie n'ont plus lieu que trimestriellement, mais sur une base plus large. Elles s'étendaient au début à 878 entreprises avec 131,000 ouvriers; elles en-

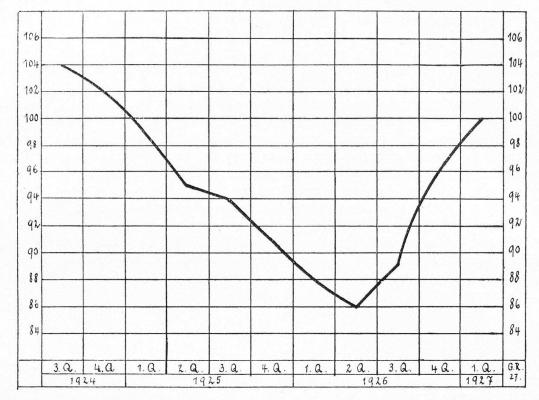
globent actuellement (premier trimestre 1927) 1763 entreprises avec 196,000 ouvriers, donc une partie importante de l'industrie suisse.

Chaque entreprise renseigne directement ou indirectement par l'intermédiaire de l'organisation patronale sur son degré d'activité exprimé en trois gradations (bon, satisfaisant, mauvais). En outre, des indications sont données sur les perspectives du degré d'occupation et sur la durée du travail hebdomadaire.

L'Office fédéral du travail calcule le coefficient d'occupation d'après les indications sur le degré d'activité, et ce de la manière suivante: Il est premièrement établi quel pour-cent d'ouvriers travaillent dans les entreprises avec un degré d'activité bon, satisfaisant, mauvais. Le pour-cent des ouvriers des entreprises avec un degré d'activité bon est multiplié par 3, celui des ouvriers des entreprises avec un degré d'activité satisfaisant est multiplié par 2 et celui des ouvriers des entreprises avec un degré d'occupation mauvais est multiplié par 1. Les chiffres ainsi obtenus sont additionnés et divisés par 2, ce qui donne 150 $(3 \times 100:2)$ dans le cas le plus favorable et 50 $(1 \times 100:2)$ dans le cas le plus défavorable. Le coefficient d'occupation oscille ainsi entre 150 (bon) et 50 (mauvais). Il comporte dans les dernières années pour les différentes branches d'industrie:

	3me	4me	ler	2me	3me	4me
	trim 1924	estre 1924	trim	estre 1925		1925
Turdenstaller der onten	92	96	99	82	81	79
Industrie du coton				L. Control of the Con	87	88
Industrie de la soie	104	100	94	102		
Industrie de la laine	92	93	80	66	73	78
Industrie de la broderie	93	96	89	75	69	79
Autres industries textiles	92	98	93	96	93	80
Industrie du vêtement	102	100	100	103	89	86
Alimentation et tabac	118	122	101	98	107	103
Industrie chimique	100	100	100	100	100	101
Industrie du papier, du cuir et du caoutchouc .	65	68	66	64	66	63
Arts graphiques	116	116	109	126	113	122
Industrie du bois	117	99	95	101	101	90
Industrie métallurgique et des machines	107	103	103	97	101	95
Industrie horlogère et bijouterie	116	115	103	102	99	102
Pierre et terre	118	115	110	106	102	92
Industrie du bâtiment	115	101	92	103	115	107
Total de toutes les industries	104	102	99	95	94	91
	ler	2m	e 31	me	4me	Ier
	1926	192	trim		e 1926	1927
Industrie du coton						
Industrie de la soie	68	62		68	89	105
Industria de la laine	79	83		36	98	101
	70	70		5	97	96
Industrie de la toile	100	67)5	95	75
Industrie de la broderie	88	82			111	109
Autres industries textiles	80	82		8	88	87
Industrie du vêtement	89	84		35	90	100
Alimentation et tabac	92	91			103	96
Industrie chimique	100	97			117	120
Industrie du papier, du cuir et du caoutchouc.	60	84		4	79	81
Arts graphiques	117	113			111	118
Industrie du bois	98	98			97	102
Industrie métallurgique et des machines	92	. 86		8	89	98
Industrie horlogère et bijouterie	94	95	9		107	104
Pierre et terre						
	100	101			100	89
Industrie du bâtiment					100 102	89 98
Total de toutes les industries	100	101	11	1 1		

Degré d'occupation des industries suisses (150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais)



Les oscillations des coefficients d'occupation présentent à peu près la même image que les autres chiffres des conjonctures. L'amélioration de la situation économique, qui s'était fait valoir en 1924, fut suivie par une crise en 1925, qui ne se stabilisa que peu à peu vers la fin de l'année passée. Aujourd'hui le degré d'occupation est en moyenne satisfaisant dans toutes les industries; toutefois il est toujours sensiblement plus mauvais que dans le deuxième semestre 1924. Actuellement, la situation est jugée la plus défavorable dans l'industrie de la toile, laquelle ne figure à part dans la statistique que depuis 1926, ensuite dans les groupes de l'industrie du papier, du cuir et du caoutchouc et les autres industries textiles. L'industrie chimique, les arts graphiques et remarquablement aussi l'industrie de la broderie accusent un degré d'activité passablement audessus de la moyenne.

Les perspectives concernant le degré d'activité sont annoncées par le 44,5 % des entreprises englobées, lesquelles occupent 45,5 % des ouvriers recensés, comme bonnes ou satisfaisantes; par 15,2 % des entreprises avec 12,8 % des ouvriers comme mauvaises; par les autres comme indéfinies. C'est un pronostic sensiblement meilleur que celui qui fut exprimé par les enquêtes de ces deux dernières années. Les perspectives sont jugées le plus favorable dans l'industrie chimique, dans l'industrie de l'alimentation et des boissons, dans les arts graphiques; en outre l'industrie horlogère, l'industrie du bâtiment, l'industrie de la pierre et de la terre ainsi que différentes branches de l'industrie métallurgique signalent également des perspectives satisfaisantes. En revanche, dans l'industrie du papier, du cuir et du caoutchouc, la situation pour le prochain avenir est encore envisagée avec pessimisme.

Il est évident que cette enquête sur le degré d'occupation et les perspectives de l'industrie ne doivent être acceptées qu'avec circonspection, étant donné qu'elle repose sur des estimations subjectives des patrons. Les résultats des diverses enquêtes ne peuvent servir de comparaison qu'à certaines conditions, vu

que le nombre des entreprises englobées a changé. Cependant ces indications sont très précieuses pour donner une image générale de l'industrie suisse et en connexion avec l'autre statistique de la conjoncture.

La répartition des revenus en Suisse.

L'Administration fédérale des contributions vient de publier une statistique concernant le deuxième impôt de guerre. Cette statistique renseigne sur la répartition des revenus et de la fortune en Suisse pendant les dernières années de la guerre et les premières années d'après-guerre (revenus selon la moyenne 1917/18 ou 1919/20 *. D'après les données en cause, il y avait 183,723 personnes au total qui, en vertu des dispositions du deuxième impôt de guerre, furent imposées sur le revenu; cela représente le 4,7 % de l'ensemble de la population et le 9,9 % des contribuables (selon le recensement fédéral de 1920). Neuf dizièmes des contribuables avaient un revenu qui n'était pas imposable, attendu qu'il ne dépassait pas (toujours en tenant compte de la fortune) fr. 2000 à 4000 (resp. un montant allant toujours en augmentant de fr. 400 pour chaque enfant).

Ces contribuables se répartissent comme suit d'après les classes de revenus, en regard desquelles nous indiquons le montant total du revenu imposable:

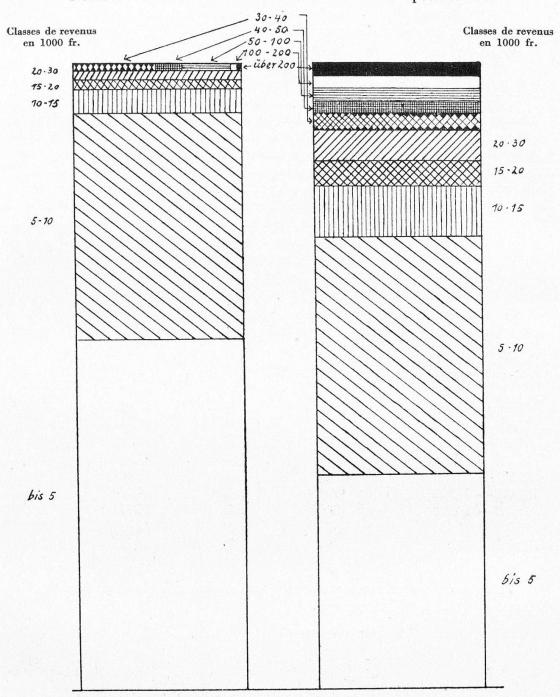
Classes de revenus	Personnes im	posables	Revenu imposable		
(en francs)	Nombre absolu	en °/o	Chiffre absolu en 1000 fr.	en º/o	
jusqu'à 5,000	102,405	55,74	393,632	33,84	
5,000— 10,000	66,115	35,99	440,441	37,86	
10,000— 15,000	8,289	4,51	101,393	8,72	
15,000— 20,000	2,842	1,54	49,564	4,26	
20,000— 30,000	2,163	1,18	52,868	4,54	
30,000— 40,000	783	0,43	27,206	2,34	
40,000— 50,000	349	0,19	15,774	1,36	
50,000—100,000	535	0,29	36,905	3,17	
100,000-200,000	168	0,09	22,525	1,94	
plus de 200,000	74	0,04	22,904	1,97	

Un tableau sur le revenu moyen dans chaque classe de revenus présente également une image intéressante.

Classe de revenus	Revenu moyen imposable 1
fr.	fr.
jusqu'à 5,000	3,800
5,000— 10,000	6,700
10,000— 15,000	12,200
15,000— 20,000	17,200
20,000— 30,000	24,400
30,000— 40,000	34,700
40,000— 50,000	45,200
50,000—100,000	69,000
100,000—200,000	134,100
plus de 200,000	309,500

^{*} Statistique sur le nouvel impôt de guerre extraordinaire. Première période d'impôt (1921—1924). Imprimerie Benteli S. A., Berne. 1926. 169 pages. fr. 8.—.

¹ Chiffres arrondis à fr. 100.



Le graphique ci-dessus illustre la répartition des revenus. Il faut tenir compte ici que la classe la plus basse (revenu jusqu'à fr. 5000) est très incomplète, vu qu'il n'y a précisément que les contribuables qui sont englobés. Les autres contribuables dont le nombre dépasse 1,600,000, qui ont également un revenu s'élevant jusqu'à fr. 5000 (revenu pas assez élevé pour être soumis à l'impôt de guerre), ne sont pas compris dans la statistique. En outre, ce ne sont naturellement pas les revenus réels qui sont compris dans la statistique, mais seulement le montant imposable, ce qui n'est pas la même chose dans tous les cas.